



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Mercredi 07 mai 2025 - Palais d'État Iavoloha*

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 07 mai 2025 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

### **I. COMMUNICATIONS VERBALE RELATIVE AUX PROJETS PRIORITAIRES ET URGENTS**

#### **MINISTERE DES FORCES ARMEES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la célébration du 65ème anniversaire du retour de l'indépendance et de la création des Forces Armées.** Le Comité national chargé de l'organisation de la célébration du 26 juin est pleinement opérationnel. L'ensemble des événements inscrits au programme des festivités, répartis dans les 24 régions, vise principalement à mettre en valeur l'histoire, les valeurs républicaines et la souveraineté nationale. La célébration sera également marquée par l'inauguration d'une stèle commémorative dédiée au 65e anniversaire du retour de l'Indépendance. Toutes les manifestations se dérouleront sous le haut patronage du Président de la République et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

#### **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux préparatifs de l'accueil du Sommet de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (ou SADC) qui se tiendra au mois d'août 2025.** C'est également à cette occasion que Madagascar prendra officiellement la présidence de la SADC. Une deuxième mission du Secrétariat de la SADC a déjà effectué une visite à Madagascar du 27 avril au 3 mai 2025, afin d'évaluer en amont les aspects techniques. À l'instar des préparatifs du dernier Sommet de la COI, un comité d'organisation sera mis en place pour préparer l'accueil de ce Sommet, avec la participation conjointe de la Présidence, de la Primature et de l'ensemble des ministères concernés. Du 9 au 13 juin 2025, une troisième mission du Secrétariat de la SADC est attendue pour présenter le thème qui orientera les débats du Sommet, ainsi que les aspects techniques, protocolaires et sécuritaires liés à l'organisation de cet événement majeur.

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la mise en place de la commission mixte (scientifique) dans le cadre des îles éparses en marge de la réunion programmée pour le 30 juin 2025.** Le choix de la pluridisciplinarité dans la composition de la délégation malagasy garantit une approche équilibrée, combinant rigueur juridique, expertise technique et dialogue constructif, afin de servir au mieux les intérêts de Madagascar lors de cette session cruciale. La délégation sera composée de représentants du ministère des Forces Armées, du ministère de la Pêche et de

l'Économie bleue, ainsi que du ministère de l'Environnement. Des conseillers juridiques et stratégiques seront également présents. Le Conseil des ministres a également validé le calendrier des travaux de cette délégation dans le cadre des préparatifs de cette rencontre à Paris.

### **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la signature d'Accords de Coopération Bilatérale entre l'Agence Française de Développement et Madagascar.** C'était au cours de la visite d'État effectuée par le Président de la République française à Madagascar que la signature des accords de coopération avec l'AFD a été réalisée. Ces accords portent principalement sur l'éducation, l'agriculture, les infrastructures, la santé et la gouvernance. Une réunion entre la partie malagasy et française est prévue afin d'élaborer le calendrier et les modalités de mise en œuvre de ces accords. Une note a également été adressée au gouvernement français pour exprimer le souhait du gouvernement malagasy de voir les financements prévus dans le cadre du protocole d'accord sur les investissements durables et solidaires orientés vers l'équipement en wagons voyageurs ainsi que l'implantation d'une université franco-malagasy.

### **MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'organisation de concours des villes propres et embellies au niveau des Régions.** Dans le cadre du troisième pilier de la Politique Générale de l'État (PGE) axé sur la bonne gouvernance, un concours de propreté et d'embellissement est lancé dans chaque chef-lieu de région. Ce concours sera coordonné par les Gouverneurs et vise à moderniser les localités à travers l'aménagement urbain et la préservation de l'environnement. Les villes les plus exemplaires seront récompensées lors des festivités de la Fête de l'Indépendance. Les objectifs sont d'encourager les collectivités territoriales décentralisées (CTD) à s'impliquer dans le développement local, de créer des espaces propres, esthétiques et agréables à vivre et favoriser des impacts économiques, sociaux et environnementaux durables. Les Gouverneurs sont appelés à mobiliser toutes les parties prenantes locales, à encourager la participation citoyenne et à renforcer le sentiment d'appartenance communautaire.

### **MINISTERE DES MINES + MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la réalisation des programmes sociaux dans le cadre de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) du projet BASE Toliara.** À la suite des négociations menées personnellement par le Président de la République concernant le projet Base Toliara, les communautés locales bénéficieront d'un programme social d'envergure. Un financement de 4 millions de dollars avec une augmentation de 2 % par an, est prévu pour la mise en œuvre des actions RSE. Avant même le démarrage effectif des activités, un montant initial d'un million de dollars est déjà alloué pour financer des projets au profit des populations locales, parmi lesquels :

- Châteaux d'eau avec Pompe Solaire à Benetse, Ranobe, Tsianisiha et Tsiafanoky
- Réhabilitation de pistes rurales de sur la RN 9. Ranobe- RN 9 – Maromiandra
- Désensablement de 30 km de canal d'irrigation vital pour les deux communes Tsianisiha et Ankilimaliniky
- Réhabilitation de deux Ecoles Primaires de Benetse et d'Ankilimaliniky

## **SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au test de la ligne orange Anosy – Ambatobe (3 appareils) et mise en place d'une source d'énergie autonome et propre au projet de Transport par câble (TPC).** Le câblage ainsi que les essais techniques du projet de transport par téléphérique, ligne orange reliant Anosy à Ambatobe, sont actuellement en phase de finalisation. Une mise en service ponctuelle de cette ligne est prévue à l'occasion de l'accueil du Sommet de la SADC au mois d'août prochain, avant son ouverture au grand public. Comme l'a déjà annoncé le Président de la République, une centrale solaire de 5 MW dédiée à l'alimentation du téléphérique sera également mise en place.

## **II. COMMUNICATIONS**

### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) pour 2025.** À mi-parcours de l'exercice 2025, les données macroéconomiques et budgétaires confirment la stabilité du cadrage initial et une exécution conforme des prévisions. Aucun écart majeur ne justifie une révision de la Loi de Finances. Ainsi, l'élaboration d'une Loi de Finances Rectificative ne s'avère pas nécessaire.

### **MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale en vue de l'approbation de l'achat par le FSM d'actions dans le capital social de la société Nouvelle Energie Hydroélectrique de l'Onive (NEHO) et de Créances Actionnaires.** Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Sahofika, le Fonds Souverain Malagasy (FSM) envisage d'acquérir 49 % du capital de la société NEHO. Cette initiative s'inscrit dans la vision de l'État visant à accélérer l'accès des Malagasy à une énergie propre et durable. Conformément à la loi n°2021-2024 portant création du FSM et à la décision du Conseil des Ministres en date du 8 mai 2024, la participation du FSM doit faire l'objet d'une approbation en Conseil des Ministres.

### **MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la signature de l'accord de prêt entre la République de Madagascar et le Fonds Africain de Développement pour le financement du projet Multinational Madagascar-Corridor de Beira : Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce-Phase III (PACFC III).** Parmi les composantes du projet figurent entre autres l'aménagement et bitumage de la RNT55 entre Bevoay (PK 0+000) et Morombe (PK78+000); l'aménagement et bitumage de la Rocade Digue de Fiherenana entre le PK 0+000 et le PK 22+000; les travaux de dédoublement du pont de Manombo au PK 59+600 de la RN9 et la reconstruction du pont de Belalanda au PK 6+250 de la RN9; l'aménagement et bitumage de la RN11A entre Vatomandry et Mahanoro (PK 49+200- PK 137+750) dont la RN11 qui fait partie intégrante du Projet Présidentiel dénommé "la Route du Soleil"

## **MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au projet d'appui des Activités Génératrices de Revenu des associations de femmes des 24 Régions de Madagascar.**

Face à la marginalisation persistante des femmes à Madagascar, le Ministère de la Population et des Solidarités lance un projet d'appui aux Activités Génératrices de Revenu (AGR) pour les associations féminines des 24 Régions. Ce projet vise à renforcer l'autonomisation économique des femmes, en cohérence avec la Politique Générale de l'État axée sur le développement du capital humain. Des fonds seront transférés pour financer les AGR (acquisition de matériel, matières premières, etc.), accompagnés de formations, d'un encadrement technique et d'un appui d'experts pour assurer la réussite et la pérennité des initiatives locales.

## **III. NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT**

### **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RATSIVALAKA née RAMAROBANDRO Rutha Cathy**, Directrice du Protocole d'Etat auprès de la Présidence de la République.

### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-774 du 25 mai 2022 et portant nomination de **Mme. RAHETLAH Rahely Herilala**, Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

### **MINISTERE DE L'INTERIEUR**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-1975 du 29 novembre 2024 et portant nomination de **Mme. RAMAROSON Veronirina**, Directeur Général des Réformes Administratives du Ministère de l'Intérieur.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-296 du 21 février 2024 et portant nomination de **M. RANDRIANAIVOJAONA Navalona Rafanoharana**, Coordonnateur Général des Projets de l'Unité de Coordination général des projets et Partenariat.

### **MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1007 du 06 juillet 2022 et portant nomination de **M. LAMBO**, Directeur Régional des Transports et de la Météorologie Androy auprès du Ministère des Transports et de la Météorologie.

### **MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE**

Adoption du décret portant nomination de **M. RASOANANDRASANA Eudese Claret**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Analanjirifo.

## **IV. ABROGATION**

### **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Adoption du décret portant abrogation du Directeur Général de la médecine préventive auprès du Ministère de la Santé Publique

**MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2025-301 du 19 mars 2025 portant nomination du Directeur de la Police judiciaire auprès du Commandement de la Gendarmerie nationale.

**Iavoloha, ce 07 mai 2025,**

***La Direction de la Communication  
de la Présidence de la République***